

enfance

traitement

prévention

jeunesse

soutien

famille

protection

réadaptation



PASSAGE À L'ÂGE ADULTE (Jeunes de 17 à 21 ans)



Comité
enfance jeunesse famille
Arthabaska - Érable



ENTENTE DE COLLABORATION

Entre

Comité enfance jeunesse famille Arthabaska-Érable
Table de concertation en santé mentale adulte Arthabaska-Érable

Adopté par le Comité enfance jeunesse famille
Le 14 juin 2007

Adopté par la Table de concertation en santé mentale adulte Arthabaska-Érable
Le 13 septembre 2007

Adopté par la Table de concertation territoriale du réseau local de santé et de services sociaux
Arthabaska-Érable
Le 17 décembre 2007

Révisé par le Comité de suivi de l'entente **Passage à l'âge adulte (Jeunes 17 à 21 ans)**
Le 14 janvier 2014

Adopté par le Comité enfance jeunesse famille
Le 12 mars 2014

Adopté par la Table de concertation en santé mentale adulte Arthabaska-Érable
Le 25 mars 2014

Table des matières

Préambule.....	7
1) But et objectifs de l'entente.....	8
1.1 Le but de l'entente	8
1.2 Les objectifs	8
2) Principes	8
2.1 Principes généraux pour des services intégrés	8
2.2 Principes spécifiques pour les services	8
3) Portée de l'entente et clientèles visées.....	9
3.1 La portée de l'entente	9
3.2 La clientèle visée	9
3.3 L'approche et la philosophie de l'entente	9
4) Démarche et délais d'application	10
4.1 Situation multiproblématique ou Situation requérant un hébergement dans le réseau des services adulte	10
4.2 Situation non problématique ou Situation ne nécessitant aucun hébergement	10
5) Suivi de l'entente	12
6) Durée de l'entente	13

Membres des comités partenaires de l'entente

Comité enfance jeunesse famille Arthabaska-Érable 2013-2014

Karine Gendron, Table des ressources enfance-famille de l'Érable
Ami-Temps des Bois-Francis

Paul Désilets, chef du service d'intervention intensive dans le milieu
Centre Jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec (CJMCCQ)

Claire Bergeron, déléguée CPE
Centre de la petite enfance (CPE) Hop la vie

Valérie Sylvestre, coordonnatrice intérimaire à la DSC-TED
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec - Institut universitaire (CRDITED MCQ - IU)

Simon Brouillard, chef en réadaptation
Centre de réadaptation en déficience physique InterVal

Jean-François Bussièrès, président du comité enfance jeunesse famille
Directeur des programmes Famille, Santé publique et Santé mentale
Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable (CSSSAE)

Marie-Ève Boivin, coordonnatrice des services enfance - jeunesse
Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable / CLSC Suzor-Coté

Marguerite Bourgeois, Table de concertation enfance famille MRC Arthabaska
Centre de stimulation l'Envol

Geneviève Pinette, Table de concertation jeunesse d'Arthabaska
Comité d'accueil international des Bois-Francis

Sylvie Gingras, directrice adjointe aux services éducatifs, services de l'adaptation scolaire et des services complémentaires
Commission scolaire des Bois-Francis (CSBF)

Audrey Lapointe, agente de relations humaines
Domrémy-de-la-Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (Domrémy MCQ)

Michèle Gariépy, Table de concertation-Action des ressources jeunesse de l'Érable
Pacte Bois-Francis

Tables de concertation en santé mentale adulte Arthabaska-Érable

Madame Annie Trottier
Agri-Ressources Arthabaska-Érable

Madame Nathalie Tremblay
Association Le Pas

Madame Louise Luneau, présidente de la Table
CSSSAE

Monsieur Martin Dumont
CSSSAE

Monsieur Normand Vachon
**Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie (CSSSE)
CIC/RNI**

Madame Michelle Rouillard
CRDITED MCQ - IU

Madame Marie-Josée Morin
Domrémy MCQ

Madame Véronique Lenoir
Groupe d'entraide l'Entrain

Madame Suzanne Labrie
Maison des femmes des Bois-Francis

Madame Catherine Coutel
Le réseau de prévention suicide des Bois-Francis

Madame Martin Roberge
Le Réverbère

Madame Jessica Desfossés
Pivot Centre-du-Québec

Monsieur Jean-François Pellerin, représentant de la Table de concertation jeunesse MRC d'Arthabaska
Répit jeunesse

Représentant des personnes utilisatrices

Table de concertation territoriale du réseau local de santé et de services sociaux d'Arthabaska-Érable

Monsieur Simon Brouillard
Centre de réadaptation InterVal

Monsieur Normand Vachon
Centre d'intégration communautaire

Madame Manon Fleury
Centre Jeunesse MCQ

Madame Sylvie Gingras
CPE La Girouette

Monsieur Daniel Sicotte
CSBF

Madame Annie Lafrance
Coopérative de travail en entretien d'Édifices La Salubrité

Madame Chantal Charest
Corporation de développement communautaire des Bois-Francis

Monsieur Yves Lapierre
Corporation de développement communautaire de l'Érable

Madame Marie-Claude Beaumier
CRDITED MCQ - IU

Siège vacant
Domrémy MCQ

Madame Véronique Lenoir
Groupe d'entraide l'Entrain

Monsieur David Alain
Place St-Georges

Docteur Louis Auger
Représentant des GMF

Monsieur Réjean Roy
Représentant des pharmaciens

Madame Catherine Coutel
Réseau prévention suicide des Bois-Francis

CSSSAE :
Madame Josée Simoneau
Directrice du programme Santé physique

Docteur Christian Vinette
Directeur des services professionnels et des affaires médicales

Madame Geneviève Proulx
Directrice du programme Personnes en perte d'autonomie

Monsieur Jean-François Bussiès
Directeur des programmes Famille, Santé publique et Santé mentale

Monsieur Claude Charland
Président de la Table et directeur général du CSSSAE

Préambule

Le projet de coordination des services jeunesse intégrés, qui s'est terminé en 2007, a été confronté à plusieurs situations où le **passage à l'âge adulte**, pour certains profils de jeunes, posait certaines difficultés et augmentait le risque que ces jeunes, en grande difficulté, se retrouvent sans services adaptés à leurs besoins. Ces situations ont confronté les établissements du territoire à un vide de services importants pour ces jeunes présentant de grandes difficultés, une fois rendus à l'âge adulte, et n'ayant plus accès à certains services tels que l'hébergement.

Dans le souci de préserver les liens de collaboration existants entre les organisations ayant eu à travailler en partenariat, le Comité enfance jeunesse famille a mandaté en février 2006, le coordonnateur des services jeunesse intégrés à proposer une solution pour assurer une plus grande fluidité et continuité des services jeunesse vers les services adulte.

Les travaux réalisés par le comité ad hoc formé de :

- Mme Claudette Boutin, CSSSAE
- M. Patrick Lebel, coordonnateur Services jeunesse intégrés
- Mme Manon Drolet, CJMCQ
- Mme Mylène Lecours, Domrémy MCQ
- Mme Francine Lebeau, CSDI MCQ
- Mme Louise Luneau, CSSSAE

ont menés le Comité enfance jeunesse famille et la Table de concertation santé mentale adulte du territoire à adopter la présente entente *Passage à l'âge adulte (Jeunes de 17 à 21 ans)*.

CONSIDÉRANT les articles 99.7 et 105.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

CONSIDÉRANT *le Modèle d'organisation basé sur des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux en Mauricie et au Centre-du-Québec* adopté le 28 avril 2004;

CONSIDÉRANT le document *Orientations stratégiques régionales relatives aux services de santé mentale pour les jeunes de moins de 18 ans et leurs proches*, juin 2006;

CONSIDÉRANT les *Orientations régionales concernant les services offerts aux personnes présentant des problématiques multiples*, adoptées le 14 juin 2006 et le *Complément aux orientations régionales concernant les services offerts aux personnes présentant des problématiques multiples*, adoptés le 18 février 2009 par l'Agence de santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT la volonté des parties à l'effet que la prestation d'un maximum de services soit dispensée le plus près possible de la population;

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées lors de la transition des services jeunesse vers les services adulte;

CONSIDÉRANT certains vides de services pour des jeunes de 17 à 21 ans nécessitant une offre de services adaptée lors de la transition vers les services adulte;

CONSIDÉRANT qu'une des responsabilités de la CSBF est d'offrir des services éducatifs aux élèves handicapés;

CONSIDÉRANT que les partenaires désirent convenir d'une entente de collaboration en vue d'assurer l'accès, la continuité et la qualité optimale des services pour les jeunes en transition vers les services adulte du territoire.

Il est convenu par le Comité enfance jeunesse famille et la Table de concertation santé mentale adulte, de déposer, pour adoption la présente entente de collaboration *Passage à l'âge adulte (Jeunes de 17 à 21 ans)* à la Table de concertation du réseau local santé et services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable.

1) But et objectifs de l'entente

1.1 Le but de l'entente

Le but de l'entente est de créer un cadre clinico-administratif de collaboration convenu entre les établissements et organismes composant le Réseau local de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable.

1.2 Les objectifs

Les objectifs de l'entente visent à définir les obligations et les responsabilités des partenaires ainsi que les alternatives en cas de rupture de services, et ce, en vue d'améliorer l'offre de services lors de la transition des services jeunesse vers les services adulte du territoire.

2) Principes

2.1 Principes généraux pour des services intégrés

Les principes généraux qui orientent l'action en vue de mieux intégrer les services sont la responsabilité **populationnelle et la hiérarchisation des services**.

Ainsi, les différents intervenants dispensant des services à la population d'un territoire local sont amenés à partager collectivement une responsabilité envers cette population, en rendant accessible un ensemble de services le plus complet possible. Ils assurent la prise en charge et l'accompagnement des personnes dans le système de santé et de services sociaux, tout en favorisant la convergence des efforts pour maintenir et améliorer la santé et le bien-être de la population.

Une meilleure complémentarité des services facilite le cheminement de l'utilisateur entre les services de première, de deuxième et de troisième ligne.

2.2 Principes spécifiques pour les services

Les établissements et organismes veulent, d'entrée de jeu, de façon claire, situer les principes spécifiques sur lesquels doivent s'appuyer ces services :

- a) La gamme des services destinés aux personnes doit s'inscrire, dans toute la mesure du possible, dans une approche normalisante, visant l'intégration et la participation sociales;

- b) La personne doit pouvoir compter, dans toute la mesure du possible, sur des services adéquats, peu importe la nature, la complexité ou l'intensité de ses besoins. Ces services lui sont offerts par un réseau d'établissements complémentaires, imputables, solidaires et coordonnés, situés le plus près possible de son milieu de vie.

3) Portée de l'entente et clientèles visées

3.1 La portée de l'entente

La portée de l'entente concerne la transition de la clientèle jeunesse vers les services adulte, celle-ci englobe toutes les clientèles incluant celles qui présentent des multiproblématiques.

3.2 La clientèle visée

La clientèle visée est les jeunes de 17 à 21 ans nécessitant des services à l'âge adulte qui ne peuvent être assumés par le service ou l'établissement duquel le jeune reçoit des services actuellement.

3.3 L'approche et la philosophie de l'entente

L'approche et la philosophie de l'entente s'appuient sur les documents suivants :

- *Manuel de référence - Démarche de plan de services individualisé du territoire Arthabaska-Érable*, <http://csssae.qc.ca/> sous l'onglet : Partenaires en santé et services sociaux / Concertation enfance jeunesse et adopté par Comité enfance jeunesse famille
- *Mécanisme de règlement des situations complexes et multiproblématiques*, <http://csssae.qc.ca/> sous l'onglet : Partenaires en santé et services sociaux / Concertation enfance jeunesse et adopté par le Comité enfance jeunesse famille
- *Guide de préparation et d'animation du PLAN DE SERVICE INDIVIDUALISÉ s'adressant à la clientèle adulte multiproblématiques du territoire Arthabaska-Érable*, <http://csssae.qc.ca/> sous l'onglet : Concertation santé mentale adulte, dépendance, déficience intellectuelle et TED et adopté par la Table de concertation santé mentale adulte et la Table de concertation sur les dépendances.

Les partenaires conviennent que l'étape de vie où le jeune quitte le réseau de services jeunesse pour entrer dans le réseau de services adulte est complexe et requiert une coordination entre les dispensateurs de services. Les deux réseaux de services doivent s'arrimer et mettre en commun leurs connaissances et expertises pour assurer une transition fluide, harmonieuse et éviter que ces jeunes se retrouvent sans service ou refusent les services.

La réponse aux besoins pour tous les jeunes de 17 à 21 ans recevant des services jeunesse dont la situation requiert un transfert vers les services adulte, doit passer par une concertation des partenaires afin de développer une vision commune et arrimer les services en vue d'assurer une transition fluide et une réponse adaptée aux besoins. Cette concertation est assurée par la « *Démarche de plan de services individualisé du territoire Arthabaska-Érable* » et par le « *Mécanisme de règlement des situations complexes et multiproblématiques* », et ce, à l'intérieur de délais favorisant la planification de la transition.

4) Démarche et délais d'application

Un jeune âgé entre 17 et 21 ans recevant des services jeunesse dont l'évaluation de sa situation identifie des besoins nécessitant un transfert vers les services adulte d'un autre établissement requerra une démarche de plan de service individualisé. Cette démarche s'initiera avec le consentement du jeune:

- 1 an avant la fin des services jeunesse
 - Pour les situations requérant un hébergement dans le réseau des services adulte;
 - Pour les situations complexes et multiproblématiques¹

- 6 mois avant la fin des services jeunesse
 - Pour les situations ne requérant pas d'hébergement
 - Pour les situations non problématiques.

4.1 Situation multiproblématique ou Situation requérant un hébergement dans le réseau des services adulte

1 AN AVANT LA FIN DES SERVICES JEUNESSE :

- I- Initiation de la démarche PSI par un partenaire, impliqué auprès du jeune, ayant évalué la situation. La rencontre préparatoire au PSI doit se tenir dans les **30 jours suivants** le contact des partenaires.

8 MOIS AVANT LA FIN DES SERVICES JEUNESSE :

- II- Réalisation de la rencontre PSI en vue d'une prise en charge par les services adulte.

DÈS QUE LA SITUATION SE DIRIGE VERS UNE IMPASSE :

Mise en action du mécanisme de règlement des situations complexes et multiproblématiques par le partenaire responsable de coordonner la démarche PSI.

4.2 Situation non problématique ou Situation ne nécessitant aucun hébergement

6 MOIS AVANT LA FIN DES SERVICES JEUNESSE :

- I- Initiation de la démarche PSI par un partenaire, impliqué auprès du jeune, ayant évalué la situation. La rencontre préparatoire au PSI doit se tenir dans les **30 jours suivants** le contact des partenaires.

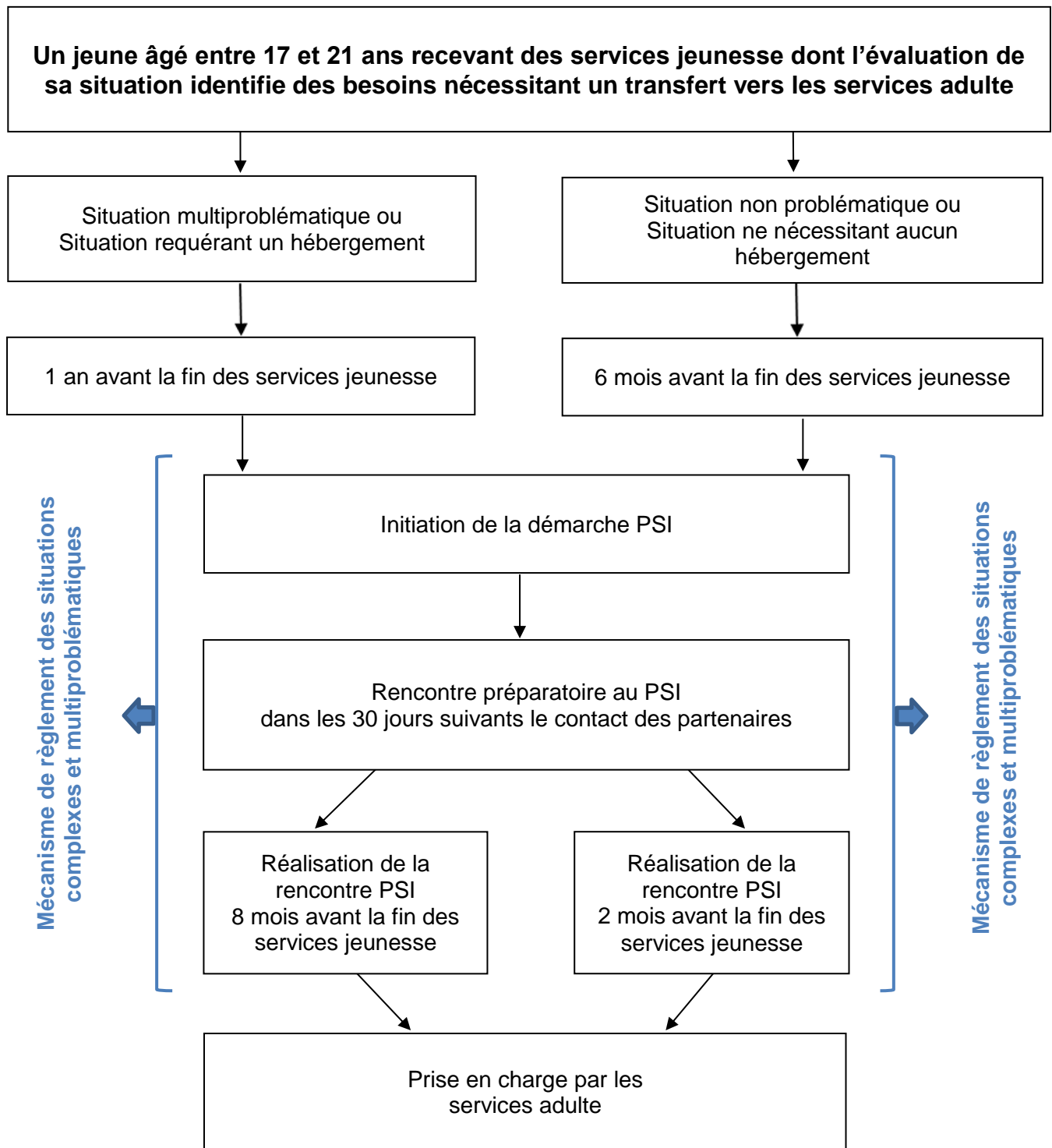
2 MOIS AVANT LA FIN DES SERVICES JEUNESSE :

- II- Réalisation de la rencontre PSI en vue d'une prise en charge par les services adulte.

DÈS QUE LA SITUATION SE DIRIGE VERS UNE IMPASSE :

Mise en action du mécanisme de règlement des situations complexes et multiproblématiques par le partenaire responsable de coordonner la démarche PSI.

¹ Voir document : Mécanisme de règlement des situations complexes et multiproblématiques – révisé le 25 janvier 2012, p.12 point 4) Clientèles visées et portée du document.



5) Suivi de l'entente

Aux fins de suivi, les partenaires conviennent que le comité de suivi composé de personnes nommées par le Comité enfance jeunesse famille et la Table de concertation en santé mentale adulte se réunira une fois l'an. L'objectif étant de prendre connaissance des bilans annuels du comité des coachs PSI et du CEJF sur le mécanisme de règlement des situations complexes et multiproblématiques afin de faire le bilan et la révision de la présente entente. Ce comité est sous la responsabilité du président du Comité enfance jeunesse famille et a pour mandat :

- D'évaluer le fonctionnement de la présente entente;
- D'améliorer la communication interne et externe;
- De créer une culture de concertation, de coopération et de partenariat entre les services jeunesse et adulte.

Composition du comité de suivi :

Centre Jeunesse	Chef du service d'intervention intensive dans le milieu
CRDITED MCQ - IU	Coordonnateur des services enfance famille ado
CSBF	Directeur adjoint aux services éducatifs, services de l'adaptation scolaire et des services complémentaires
CSSSE	Chef du programme santé mentale – RNI – suivi intensif
CSSSAE	Coordonnateur santé mentale adulte — volet CLSC
CRD Domrémy MCQ	Coordonnateur des services externes
CRDP InterVal	Chef en réadaptation
Organismes communautaires	un représentant nommé par le CEJF ² (mandat 2 ans) un représentant nommé par la Table de concertation en santé mentale adulte (mandat 2 ans)

² Cet organisme communautaire est issu de l'une ou l'autre des 2 tables de concertation jeunesse du territoire

6) Durée de l'entente

L'entente de collaboration *Passage à l'âge adulte (Jeunes de 17 à 21 ans)* sera reconduite d'année en année. Toute demande de modification doit être adressée au président du Comité enfance jeunesse famille.

Une copie du présent document est acheminée à l'Agence de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec ainsi que toutes modifications qui y seront apportées.